



Conseil Economique  
et Social

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/1997/NGO/105  
14 avril 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-troisième session  
Point 10 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES  
FONDAMENTALES, OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE,  
EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Exposé écrit présenté par le Conseil consultatif anglican,  
organisation non gouvernementale doté du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[7 avril 1997]

1. Le Conseil consultatif anglican, par l'intermédiaire de l'Anglican Communion Office auprès des Nations Unies, qui représente 70 millions de personnes dans 164 pays, a l'honneur de faire connaître ses vues à la Commission des droits de l'homme, à sa cinquante-troisième session.
2. L'Anglican Communion Office a reçu des informations importantes concernant l'oppression de groupes chrétiens et d'autres groupes minoritaires au Pakistan. Nous sommes particulièrement préoccupés par les incidents horribles qui sont survenus dans des zones rurales du Pakistan, où des communautés chrétiennes ont été mises à mal et persécutées par certains éléments criminels sévissant à l'intérieur du pays.
3. L'Eglise catholique romaine de Khanewal a été attaquée deux fois par une bande dirigée par des éléments fondamentalistes. Ils ont mis le feu à l'église, qui s'est embrasée. Des centres chrétiens protestants, des lieux de culte et autres biens leur appartenant ont également été brûlés, pris ou détruits. Le village de Shantinager, du district de Khanewal, dans le sud de Punjab, qui compte une population d'environ 10 000 chrétiens et 13 églises, une école et un hôpital, a été sérieusement endommagé.

4. Il convient de dire que le Gouvernement pakistanais a tout mis en oeuvre pour secourir la population, lui administrer les premiers soins et lui apporter une assistance humanitaire. Cependant, il convient de dire aussi que le Gouvernement pakistanais doit manifester plus nettement son soutien public aux victimes. Il est affligeant d'entendre qu'après un tel incident aucun dirigeant national ne s'est rendu sur les lieux pour prononcer des mots de sympathie à ceux qui avaient perdu leur foyer et leurs biens, et pour garantir leur sécurité contre de nouvelles attaques.

5. Nous comprenons bien qu'aucun gouvernement n'est en mesure de prévenir toutes les formes de comportement antisocial, de même qu'aucun gouvernement ne peut protéger en permanence sa population contre des entités qui cherchent à exploiter les gens et les situations en se réclamant de préceptes religieux. Il convient de dire que l'un des objectifs élémentaires d'un gouvernement fort est de poursuivre activement les coupables et de prendre résolument la défense de ceux dont les droits et les libertés ont été violés.

6. L'Anglican Communion Office a également reçu des informations concernant des atteintes aux droits d'autres groupes minoritaires au Pakistan. Notre position est que l'on peut beaucoup progresser dans la promotion de la paix et de la réconciliation nationales par le dialogue et par une médiation tripartite. Aussi demandons-nous à la Commission d'insister auprès du Gouvernement pakistanais afin qu'il veuille bien accorder une audience à ceux dont les droits ont été bafoués et qu'il veuille à ce que tous ses citoyens jouissent d'une protection égale.

7. A une époque où il semblerait que les défenseurs des intérêts paroissiaux se font davantage entendre que les défenseurs des intérêts et aspirations de la majorité silencieuse, les assemblées d'Etats, dans des enceintes comme celle-ci, doivent coopérer pour promouvoir le dialogue et le règlement des conflits par la négociation.

8. Le Conseil consultatif anglican en appelle à tous les Etats membres de cette auguste organisation pour soutenir tous les efforts visant à garantir la protection des droits des groupes minoritaires. A cet appel il joint une requête visant à doter le Rapporteur spécial chargé d'étudier la question de l'intolérance religieuse des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mandat, qui consiste à élaborer des recommandations pratiques. Il nous a été signalé que les difficultés du Rapporteur spécial étaient dues en grande partie au fait que les ressources qui lui sont allouées ne sont pas à la mesure de sa charge.

9. Il n'est pas possible, dans aucun pays, de garantir la protection des groupes minoritaires, non plus dans le cas particulier des Chrétiens du Pakistan si un gouvernement n'en manifeste pas la volonté politique. Le Pakistan et les autres Etats membres de la présente Commission doivent asseoir la confiance dans leur système politique sur des normes strictes d'obligation redditionnelle.

10. Sans doute de nombreux Etats sont-ils prêts à admettre qu'on ne doit pas bafouer les droits des communautés minoritaires vivant sur leur territoire. De nombreux Etats ont également légiféré spécialement dans le sens de cette préoccupation. Cependant, une fois qu'un Etat s'est engagé publiquement et

ouvertement à protéger les droits des communautés minoritaires, il lui reste beaucoup à faire. Il faut que la volonté politique existe et il convient de mobiliser l'appareil politique pour convertir cet objectif en réalité.

11. A cet égard, nous prions instamment le Gouvernement pakistanais de multiplier les efforts pour montrer sa détermination à protéger les droits de la communauté chrétienne du Pakistan, dont les membres ont souffert de la main de certains groupes. Nous insistons également auprès de la Commission pour qu'elle crée un mécanisme plus formel, chargé de faciliter le dialogue et la réconciliation au lendemain de conflits violents. L'action protectrice de ce mécanisme n'empiéterait sur la souveraineté d'aucun Etat. En fait, l'action des organismes religieux et des organisations non gouvernementales peut être complémentaire de celle du Rapporteur spécial chargé d'étudier la question de l'intolérance religieuse, notamment dans les régions où les efforts des gouvernements n'ont donné que des résultats limités.

-----